



**Personnel
Certification**

Swiss Association for Quality

SAQ Swiss Association for Quality
Certification de personnes

Courtier·ère immobilier·ère certifié·e SAQ

Programme de certification Courtier·ère immobilier·ère SAQ

Version 1.0, 2024 (01.05.2024)

Niveau : public

Statut : Actif

Certification de personnes

SAQ Swiss Association for Quality T +41 (0) 31 330 99 00
Ramuzstrasse 15 immo@saq.ch
CH-3027 Berne www.personnelcertification.ch



Table des matières

Table des matières	2
1. Champ d'application	3
2. Groupe cible	3
3. Admission à la procédure de qualification / Exigences.....	3
4. Thèmes d'apprentissage.....	3
5. Examen	4
6. Recertification.....	5
6.1. Conditions.....	5
6.2. Justificatifs reconnus / mesures de recertification.....	5
7. Certificat SAQ et titre	5
8. Obligation de renseigner et protection des données.....	5



Swiss Association for Quality

1. Champ d'application

La certification a lieu sur la base des exigences du programme de certification « Courtier·ère immobilier·ère certifié·e SAQ » et de la norme « ISO/IEC 17024:2012 ». Le programme de certification décrit les contenus d'apprentissage nécessaires et définit les exigences pour l'examen écrit.

2. Groupe cible

Cette certification s'adresse à toutes les personnes actives dans la commercialisation de biens immobiliers résidentiels. Les personnes doivent être employées par une entreprise de commercialisation de biens immobiliers ou être enregistrées en tant qu'indépendantes dans le domaine de la commercialisation de biens immobiliers. La certification atteste que le ou la titulaire du certificat possède les connaissances techniques nécessaires à une utilisation professionnelle active dans le domaine de la commercialisation immobilière.

3. Admission à la procédure de qualification / Exigences

Sont admises à la procédure de qualification les personnes remplissant l'un des critères suivants au moment de l'examen écrit :

- Emploi de conseiller clientèle dans le domaine d'activité du courtage immobilier.
(attestation de l'employeur)
- Travailleur indépendant dans le domaine d'activité du courtage immobilier
(activité indépendante en matière d'assurances sociales en courtage immobilier / attestation CAS)

Aucune formation spécifique n'est obligatoire (la participation à une formation appropriée est recommandée).

4. Thèmes de formation

Les thèmes de formation constituent la base de l'examen écrit.

Connaissances parc immobilier résidentiel :

Thème	Sous-thème
Connaissances en construction	Éléments de l'enveloppe du bâtiment Éléments des installations Éléments d'aménagement Types de plan et surfaces
Loi sur l'aménagement du territoire et sur les constructions	Bases de la planification de zones Identification du potentiel d'utilisation Recherche à l'aide de systèmes d'information géographique
Assurance immobilière	Assurances pertinentes pour le bâtiment

Registre foncier/Notaire/Droit	Tâches du registre foncier / émoluments Servitudes, annotations et mentions, EPL Droits d'achat en immobilier Contrat de vente d'immeuble Garantie lors de la vente d'un immeuble Courtage Restrictions du droit d'aliénation Protection des données
LBA	Bases et champ d'application de la LBA
Estimation immobilière	Exigences en matière d'estimation immobilière Méthode d'estimation hédoniste Méthode de la valeur réelle Méthode de la valeur de rendement et calcul du rendement
Financement immobilier	Bases et notions de financement immobilier Calcul de la capacité financière
Marché immobilier	Grandes lignes et acteurs du marché immobilier suisse
Impôts	Droits de mutation Impôt sur les gains immobiliers Distinction particulier/commercial
Propriété par étages	Bases de la propriété par étages Importance de la quote-part de valeur
Droit du bail	Bases du droit du bail
Durabilité	Termes et labels importants
Processus de vente	Enregistrement du bien et publication Gestion des personnes intéressées Visites de biens Conclusion

5. Examen

- L'examen porte sur les thèmes d'apprentissage figurant au catalogue des thèmes d'apprentissage selon le paragraphe 4.
- L'examen consiste en un examen écrit.
- L'examen est réalisé à distance et sous forme numérique, et est surveillé par des surveillants via un système Proctor. Les candidats sont responsables du bon fonctionnement de leur appareil électronique.
- La durée totale de l'examen écrit est de 120 minutes. Il comprend 200 questions.
- L'examen est considéré comme réussi si le candidat ou la candidate obtient au moins 75 % des points possibles.
- L'examen est de type « closed book » (calculatrice autorisée). Les examens sont des travaux individuels.
- L'identité des candidats est vérifiée avant l'examen.



Swiss Association for Quality

- Les détails concernant les directives d'examen figurent dans le règlement d'examen « Courtier·ère immobilier·ère certifié·e SAQ ».

6. Recertification

Pour la recertification, une attestation doit être fournie au plus tard à la date d'expiration du certificat et au plus tôt trois mois avant cette date. Les titulaires du certificat prouvent à l'organisme de certification que, pendant la durée de validité du certificat, ils ont maintenu à jour leurs connaissances spécialisées et leurs compétences pratiques dans le domaine du courtage immobilier. Les justificatifs (attestations de formation continue et confirmations des conditions préalables) doivent être présentés à l'organisme de certification au plus tard à la date d'expiration.

6.1. Conditions

Les conditions d'admission à la recertification sont les mêmes que celles mentionnées au paragraphe 3.

6.2. Justificatifs reconnus / mesures de recertification

Participation à des formations continues mesurables/vérifiables d'une durée de 30 heures d'apprentissage.

- Sont admises les formations en présentiel et/ou les méthodes/modules d'apprentissage numérique axés sur les connaissances, aptitudes et compétences pertinentes.
- Les formations continues traitent de nouveautés et/ou d'extensions des thèmes d'apprentissage.
- Les formations continues doivent être reconnues par la SAQ.
- La participation doit avoir eu lieu pendant la durée du certificat.

7. Certificat SAQ et titre

Après la première certification, le certificat est valable pour une durée de trois ans, avec recertification possible.

- Le certificat reste la propriété de la SAQ et est délivré sous forme numérique à la réception du paiement.
- Si le ou la titulaire du certificat ne remplit plus les conditions du certificat pendant la période de validité de celui-ci, il ou elle doit en informer l'organisme de certification par écrit et lui retourner le certificat.
- Le ou la titulaire du certificat est autorisé·e à utiliser le titre suivant pendant la durée de validité :

Courtière immobilière agréée SAQ

Courtier immobilier agréé SAQ

8. Obligation de renseigner et protection des données

La SAQ s'engage à n'utiliser les données à caractère personnel des personnes certifiées qu'à des fins de gestion des certificats et de contrôle et de vérification des abus (p. ex. renseignement sur la validité vis-à-vis de tiers, lutte contre les certificats falsifiés) et d'assurance de la qualité.

En outre, la SAQ s'engage à mettre en œuvre les directives du règlement sur la protection des données concernant la «Privacy by Design», à savoir les mesures techniques et organisationnelles ainsi que la «Privacy by Default», autrement dit l'étendue et l'utilisation des données collectées.



**Personnel
Certification**

Swiss Association for Quality

En se présentant à l'examen, les candidats et les candidates acceptent l'échange de données entre les centres d'examen et l'organisme de certification SAQ. Il s'agit des données nécessaires à l'établissement du certificat ou à la prise de contact (nom, prénoms, date de naissance, adresse e-mail, adresse du domicile privé, langue, résultat de l'examen, preuve des critères de participation).
